

## Analyse des barrières

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Prise en charge adaptée à la gravité de l'état du patient	<p><b>NON</b></p> <p>→ La priorité de la prise en charge a été orientée vers le diagnostic de la pathologie abdominale dont se plaignait le patient</p> <p>→ Alors que celui-ci était en état de choc ce qui engageait son pronostic vital. Pratiquement aucune mesure efficace pour traiter cet état de choc (références 1,2,3) n'a été prise pendant plus de 20 heures ( jusqu'à l'intervention)</p>	MAJEURE
En cas de possibilité d'une intervention chirurgicale pendant la garde, concertation préalable entre le chirurgien et l'anesthésiste de garde pour en définir les conditions et prévoir les modalités	<p><b>NON</b></p> <p>Bien que le chirurgien ait évoqué la possibilité d'une intervention "si besoin"</p>	?
BARRIERES DE RECUPERATION		
Appel (à 19h30) du chirurgien (médecin référent du patient selon le protocole de la clinique) par l'infirmière pour lui signaler la persistance de la chute de la PA.	<p><b>NON</b></p> <p>Appel de l'anesthésiste d'astreinte</p>	MAJEURE
Appel du chirurgien par l'anesthésiste d'astreinte pour lui transmettre l'information donnée par l'infirmière sur l'état du patient à 19 h 30	<p><b>NON</b></p> <p>Alors que le chirurgien était le médecin référent du patient, à prévenir en priorité selon le protocole de la clinique</p>	MAJEURE
Appel du chirurgien par l'anesthésiste de garde en réanimation pour lui transmettre l'information donnée par l'infirmière sur l'état du patient à 21 h 30	<p><b>NON</b></p> <p>Alors que le chirurgien était le médecin référent du patient, à prévenir en priorité selon le protocole de la clinique</p>	MAJEURE
BARRIERE D'ATTENUATION		
Traitement du choc septique et du foyer infectieux responsable (en l'occurrence, diverticulite compliquée)	<p><b>OUI</b></p> <p>Perfusion de noradrénaline et intervention d'Hartmann mais plus de 20 heures après l'admission aux urgences, en état de choc</p>	Survie du patient au prix de plusieurs amputations aux membres inférieurs et supérieurs